



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir **des données sur la formation professionnelle 2019 d'Actalians**¹. Il propose une photographie des caractéristiques et des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue au niveau de l'OMPL, du secteur et des branches professionnelles.

Deux changements interviennent à partir de 2016 :

- les données collectées par Actalians ne couvrent plus les DOM. Les volumes sont donc un peu moins importants que ceux figurant dans les éditions précédentes du baromètre ;
- afin de mieux rendre compte des pratiques, les taux de formation sont calculés sur une base annuelle et non-plus trisannuelle. En conséquence, ils sont moins élevés.



SOUS UTILISATION DE LA FORMATION

Le secteur est caractérisé par une faiblesse relative dans l'accès à la formation professionnelle hors apprentissage.

En effet, il regroupe 13,4 % des salariés du champ de l'OMPL et est à l'origine de 8,4 % des actions de formation.

Seuls 11,3 % des salariés ont suivi au moins une formation en 2019.

Données de cadrage² 2019

Nombre total d'actions de formation	1 348	6 110	366	707	8 531	101 366
Nombre de salariés formés	899	4 854	308	622	6 683	75 785
Nombre de salariés ayant suivi plusieurs formations dans l'année	271	940	49	35	1 295	16 789
Effectifs salariés totaux ³	3 533	41 320	2 910	11 465	59 228	442 145
Nombre d'entreprises formatrices	206	1 964	131	112	2 413	28 734
Nombre total d'entreprises	363	11 180	465	1 651	13 659	105 502

Sources : Actalians, bases formation et adhérents 2019 ; Insee, DADS 2008-2016, estimations.

Secteur juridique

Branches professionnelles

Études d'administrateurs et mandataires judiciaires

Cabinets d'avocats

Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

Études d'huissiers de justice

1 : Actalians était l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) des professions libérales avant la transformation des OPCA en OPCO (opérateurs de compétences) en application de la loi 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. L'OPCO EP (OPCO des entreprises de proximité) est l'opérateur dont dépendent la majorité des branches du périmètre de l'OMPL.

2 : hors DOM.

3 : données estimées.



TAUX PLUTÔT MODESTE D'ACCÈS À LA FORMATION

Au sein du secteur, c'est majoritairement par le plan de formation que les salariés enrichissent leurs compétences. Néanmoins, par rapport au champ de l'OMPL, le taux d'accès à ce dispositif est plus faible. Les entreprises ayant mobilisé au moins un des dispositifs de formation sont globalement moins formatrices que l'ensemble des entreprises du champ de l'OMPL.



LARGE DOMINANCE DES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

Pour les salariés du secteur, le renforcement des compétences s'effectue principalement par des formations débouchant sur une attestation de présence (stages et assimilés). Les autres sanctions sont beaucoup plus marginales.

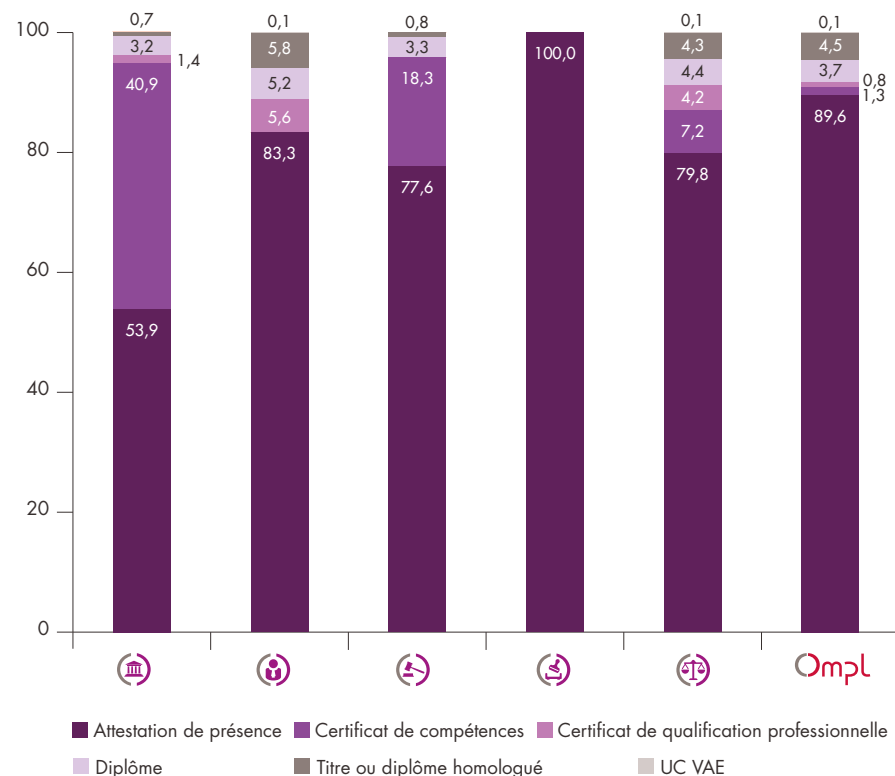
Taux d'accès à la formation¹ par branche (%)

Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation ²				Taux d'entreprises formatrices ³			
	Cpro	CPF	Plan	Autre	Cpro	CPF	Plan	Autre
	0,7	0,8	37,1	0,1	4,4	6,1	54,0	0,6
	1,5	1,2	12,5	0,0	3,3	2,3	14,1	0,1
	0,3	1,0	11,2	0,0	1,7	4,5	24,9	0,2
	0,0	0,0	6,2	0,0	0,0	0,0	6,8	0,0
	1,1	0,9	12,7	0,0	2,9	2,2	14,6	0,1
Ompl	1,3	0,8	20,9	0,1	3,9	2,4	23,2	0,3

Sources : Actaliens, bases formation et adhérents 2019 ; Insee, DADS 2008-2016, estimations.

Cpro : contrat de professionnalisation.
CPF : compte personnel de formation.

Répartition des formations par sanction et branche (%)



Sources : Actaliens, bases formation 2019.

1 : hors DOM.

2 : ensemble des actions de formation.

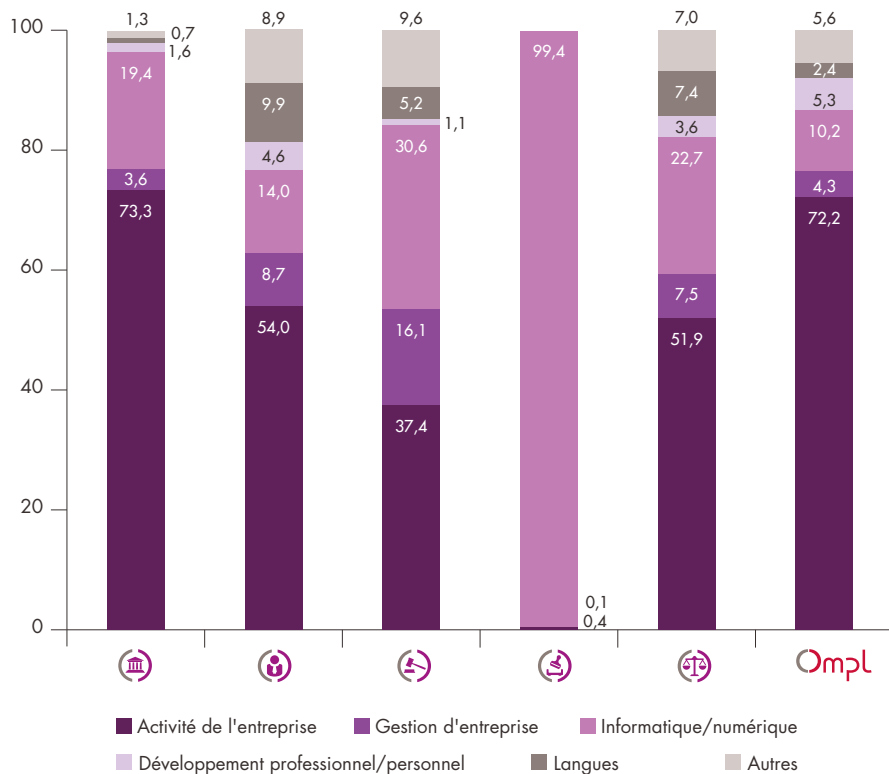
3 : entreprises ayant mobilisé au moins une fois le dispositif de formation considéré.



DEMANDE DE COMPÉTENCES VARIÉES

Les besoins du secteur en acquisition de compétences concernent principalement les domaines de l'activité première de l'entreprise, de l'informatique ou des outils numériques et plus marginalement de la gestion de l'entreprise.

Répartition des formations par domaine de compétences et branche (%)



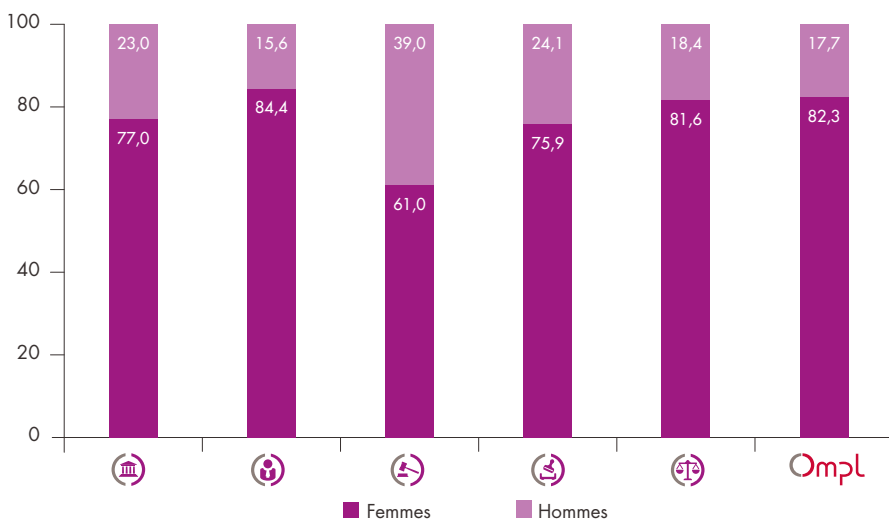
Sources : Actalians, bases formation 2019.



ACCÈS À LA FORMATION DIFFÉRENT SELON LE GENRE

Dans le secteur, 81,6 % des salariés formés sont des femmes. Cette proportion est un peu plus importante que celle qu'elles détiennent dans l'ensemble des salariés du secteur (estimée à 77,0 % en 2019).

Répartition des stagiaires par genre et branche (%)



Sources : Actalians, bases formation 2019.

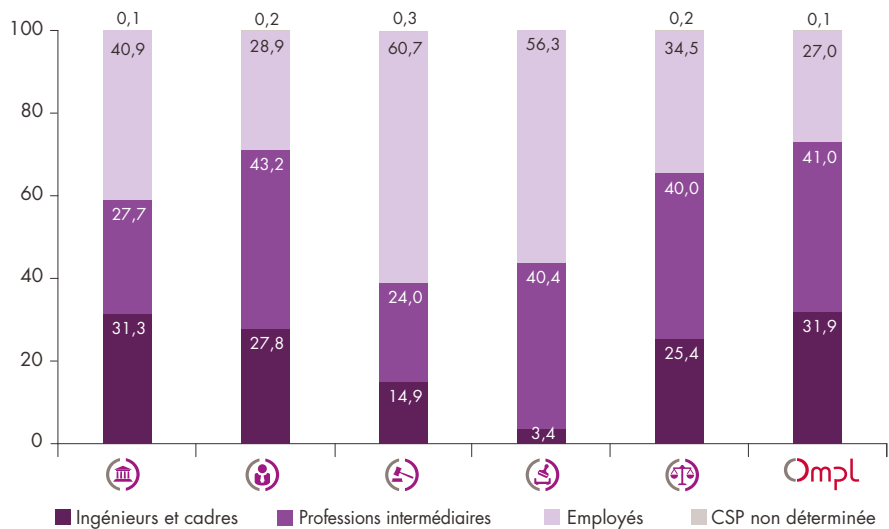


ACCÈS DIFFÉRENCIÉ SELON LA CATÉGORIE SOCIALE

Les professions intermédiaires sont surreprésentées parmi les stagiaires (40,0 % des formés et 9,5 % des salariés).

En revanche, les autres catégories sociales bénéficient d'un moindre accès à la formation professionnelle.

Répartition des stagiaires par catégorie sociale et branche (%)



Sources : Actalians, bases formation 2019.

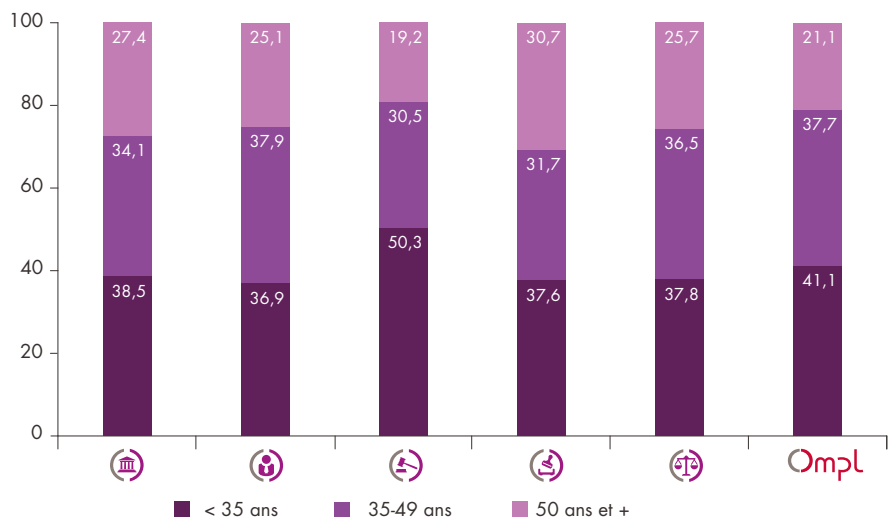


ACCÈS INÉGAL SELON LA CLASSE D'ÂGE

Les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement moins nombreux parmi les stagiaires : 37,8 % des formés contre 40,8 % des salariés (part estimée pour 2019).

Les autres salariés sont dans une situation plus favorable.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge et branche (%)



Sources : Actalians, bases formation 2019.

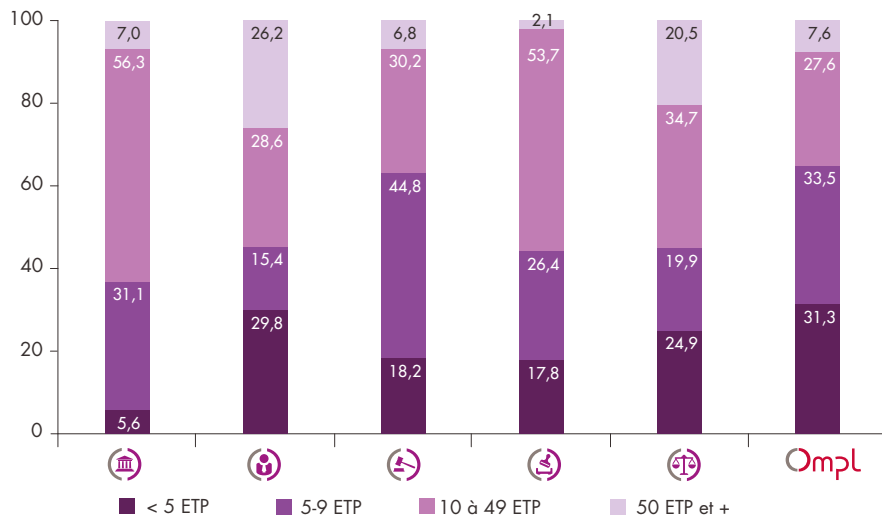


ACCÈS DIFFÉRENT À LA FORMATION SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

Les salariés de TPE (moins de 10 salariés) sont sous-représentés parmi les stagiaires : 44,8 % des stagiaires alors que ces entreprises emploient 57,7 % des salariés du secteur.

En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 55,2 % des stagiaires contre 42,3 % des salariés.

Répartition des stagiaires par taille d'entreprise en ETP et branche (%)



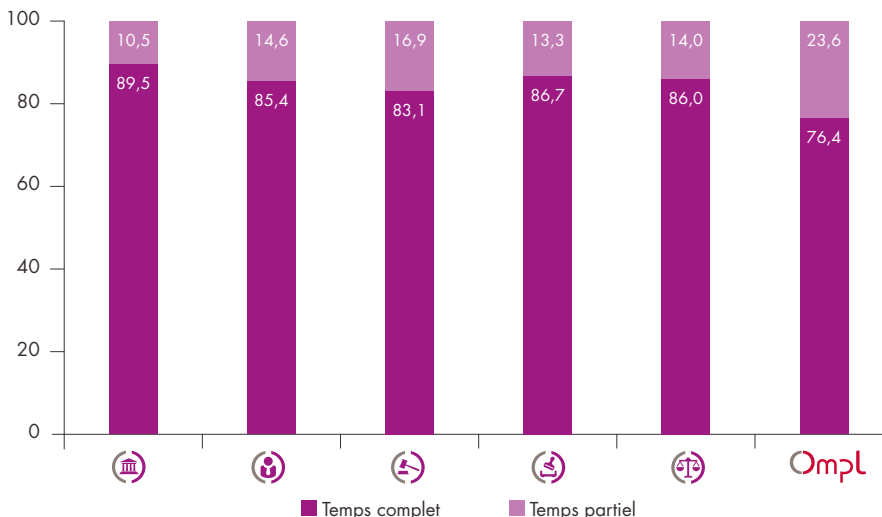
Sources : Actalians, bases formation 2019.



ACCÈS DIFFÉRENT SELON LA DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

Les salariés à temps partiel se forment proportionnellement moins que ceux à temps complet : ils représentent 14,0 % des stagiaires contre 26,8 % des salariés du secteur (part estimée pour 2019).

Répartition des stagiaires par durée du temps de travail et branche (%)



Sources : Actalians, bases formation 2019.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux d'accès au plan de formation varie notablement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour la Bretagne (16,2 %) et minimal pour les Hauts-de-France (7,3 %).

Taux d'accès des salariés à la formation par région¹ (%)

Régions	Cpro	CPF	Plan	Autre
Auvergne-Rhône-Alpes	0,7	1,1	15,6	0,0
Bourgogne-Franche-Comté	0,4	0,5	12,1	0,1
Bretagne	0,5	0,3	16,2	0,0
Centre-Val de Loire	0,1	0,2	11,0	0,1
Corse	0,0	0,0	8,1	0,0
Grand Est	1,0	0,2	11,0	0,0
Hauts-de-France	0,2	0,4	7,3	0,0
Île-de-France	2,1	1,5	12,9	0,0
Normandie	0,5	0,3	12,1	0,0
Nouvelle-Aquitaine	0,2	0,6	12,0	0,0
Occitanie	0,6	0,4	12,5	0,0
Pays de la Loire	0,7	0,5	13,8	0,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,5	0,6	13,3	0,0
Ensemble	1,1	0,9	12,7	0,0

Sources : Actalians, bases formation et adhérents 2019 ; Insee, DADS 2008-2016, estimations.

Cpro : contrat de professionnalisation.

CPF : compte personnel de formation.

¹ : hors DOM.